

# SERVICES AUX DIPLOMÉS · E · S

DEMANDE DE RÉSIDENCE  
STUDIO-LABORATOIRE



ÉCOLE DE  
DANSE  
CONTEMPORAINE  
DE MONTRÉAL

E D  
C M

## L'EDCM ACCOMPAGNE SES DIPLÔMÉ·E·S

L'École de danse contemporaine de Montréal offre aux diplômé·e·s des cinq dernières années des heures de studio pour la réalisation de projets facilitant leur intégration sur le marché du travail :

- création ou répétition d'une pièce chorégraphique,
- préparation d'une audition,
- captation de matériel pour un portfolio virtuel,
- mentorat ou coaching en vue d'une performance ou en entraînement régulier.

Chaque diplômé·e peut faire **une seule demande par année** et obtenir **jusqu'à 50 heures en studio**.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme de soutien à ses diplômé·e·s de l'École de danse contemporaine de Montréal.



# PROCESSUS DE SÉLECTION

Les projets peuvent être déposés en tout temps auprès de la coordonnatrice des services à la communauté en remplissant le formulaire de dépôt de projet ci-dessous et en envoyant tout document pertinent à [coordination@edcm.ca](mailto:coordination@edcm.ca)

## ► FORMULAIRE DE DÉPÔT D'UN PROJET

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Appartenance à l'une des catégories suivantes :
  - Création ou répétition d'une pièce chorégraphique
  - Préparation d'une audition
  - Captation de matériel pour un portfolio virtuel
  - Mentorat ou *coaching* en vue d'une performance
  - Entraînement régulier
- Qualité du projet
- Faisabilité du projet
- Respect des horaires et des ressources matérielles
- Mise en valeur évidente du travail des interprètes
- Présentation d'un seul projet par année
- Prédominance de diplômé-e-s de l'EDCM parmi les participants au projet

**Les représentations ou activités payantes ne sont pas autorisées.**



# RÈGLEMENTS D'UTILISATION DES STUDIOS

- Il est interdit de manger ou de boire toute boisson autre que de l'eau dans les studios.
- Il est obligatoire de prendre connaissance et de respecter rigoureusement la procédure d'utilisation des systèmes de son affichée au mur.
- Le-la Résident-e doit se conformer au code vestimentaire de l'École qui exige de toute personne circulant dans ses espaces (studios et espaces communs) le port d'un haut confortable - maillot, camisole, top sport et ou chandail à manche longue - ainsi qu'un pantalon court ou long.
- Les instruments en studio ne peuvent pas être utilisés et ne doivent pas être déplacés.
- L'utilisation de chaussures pouvant abîmer les tapis – chaussures laissant des marques noires, chaussures à talon aiguille, etc. – n'est pas permise dans les studios.
- L'utilisation de tout autre matériel pouvant abîmer les tapis – mobilier, décor, objet diffusant de la chaleur, etc. – est également proscrite.
- Aucun matériel, qu'il appartienne à l'École ou au-la Résident-e, ne doit être laissé en studio.
- Le-la Résident-e doit signifier sa présence à l'arrivée et aviser de son départ au bureau de la réception.
- L'employé-e de la réception procédera à l'inspection du studio en présence du-de la Résident-e avant et après la réservation afin de s'assurer de l'état du studio.



# AU PLAISIR DE RECEVOIR VOS PROJETS !



ÉCOLE DE  
DANSE  
CONTEMPORAINE  
DE MONTRÉAL

E D  
C M

Culture  
et Communications  
Québec

Canada  
Patrimoine  
canadien  
Canadian  
Heritage

CÉGEP DU  
VIEUX MONTRÉAL

Pour toute question :

*Ariane Labelle-Côté*

Coordonnatrice des services à la communauté

514-866-9814 poste 234

[coordination@edcm.ca](mailto:coordination@edcm.ca)